

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 16 avril 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/04/16-0/05****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210416-lmc100000021948-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 20/04/2021

Réception Préfet : 20/04/2021

Publication RAAD : 20/04/2021

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

**OBJET :** Motion de soutien au collectif des urgentistes non universitaires d'Ile-de-France pour une refonte des critères relatifs à la répartition des Docteurs Juniors sur les territoires franciliens.

La première édition des choix des Docteurs Juniors qui a eu lieu en novembre dernier, période durant laquelle les étudiants de médecine en troisième cycle candidatent pour le stage de leur choix, a été marquée par une désaffection massive de ces professionnels de santé en devenir pour les postes proposés dans des structures d'urgence non universitaires situées en grande couronne, au profit des structures parisiennes ou situées en petite couronne.

Cette situation constitue une réelle source d'inquiétude pour les professionnels et les élus des territoires dits « périphériques » dans la mesure où elle vient renforcer les difficultés de recrutement rencontrées et peut même, à terme, porter atteinte à la pérennité des structures concernées.

La Seine-et-Marne est l'un des territoires de grande couronne les plus impactés par ce phénomène qui vient exacerber les effets de la désertification médicale massive à laquelle le territoire doit aussi faire face depuis maintenant plusieurs années. Classée 98ème département sur 101 en termes de présence médicale, la Seine-et-Marne se voit en effet confrontée à des inégalités d'accès aux soins conséquentes qui résultent du fait que chaque année en moyenne, 75 médecins cessent leurs activités pour seulement 25 qui s'installent sur notre territoire. La Seine-et-Marne est également le seul département francilien à ne pas disposer d'un centre hospitalier universitaire.

Ce phénomène vient également impacter par effet de ricochet la politique d'ensemble menée par l'exécutif départemental en matière de présence médicale dans le cadre de son Pacte Santé 77, véritable plan de reconquête de l'offre médicale adopté en juin 2020 pour attirer les professionnels de santé en Seine-et-Marne et créer les conditions de leur installation durable en vue de favoriser l'accès aux soins de la population.

Ces craintes, nous les partageons avec les membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie qui ont souhaité que nous l'indiquions également aujourd'hui.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales,

**VU** le règlement intérieur du Conseil départemental et notamment dans son article 58,

**CONSIDÉRANT** que les Docteurs Juniors constituent une réponse immédiate pour renforcer les équipes médicales d'urgence et par extension l'accès aux soins sur les territoires dans le besoin ;

**CONSIDERANT** que ces jeunes professionnels représentent à plus long terme un véritable vivier de recrutement pour les praticiens ;

**CONSIDERANT** que la qualité des formations proposées dans les structures situées sur notre territoire (Grand Hôpital de l'Est Francilien, Groupement Hospitalier Territorial du Provinois, Centre Hospitalier du Sud de la Seine-et-Marne) et plus largement en grande couronne n'a rien à envier à celle proposée à Paris et ses environs immédiats ;

**CONSIDERANT** que le nombre de places proposées sur les différents territoires devrait avant tout être proportionnel aux besoins des structures d'urgence et de la population en termes d'accès aux soins,

Après en avoir délibéré,

**DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France de repenser les critères établis pour l'affectation des Docteurs Juniors afin de prendre davantage en considération les besoins des populations et des structures d'urgence, et ainsi veiller à une juste répartition entre les territoires d'Ile-de-France.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (43) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (3) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Vincent ÉBLÉ



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne